

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2021**

Le 25 Mars 2021 s'est réuni, à 18h00 à la salle des Fêtes de Germigny-des-Prés et en nombre prescrit par la loi, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués sous la présidence de Madame Chrystèle MAGNIN.

Etaient Présents :

Titulaires	NOM - Prénom	Présent(e)	Suppléants	NOM - Prénom	Présent(e)
Présidente GY	MAGNIN Chrystèle	x	SMA	DURAND Audrey	AE
Vice-Présidente SMA	FERREIRA-MARTINS Carine	x	SMA	CHEURLOT Aurélia	x
SMA	TURPIN Joël	x	SMA	DAMILAVILLE Charles	x
SMA	POIRIER Mylène	x	GY	AVEZARD Emily	AE
GY	THUILLIER Philippe	x	GY	PAVLOVIC Sophie	AE
GY	DAM Aurélie	AE	GY	RAHMOUNI Marie	x

Madame Chrystèle MAGNIN, Présidente du SIRIS ouvre la séance du conseil d'administration à 18h10 et nomme Aurélia CHEURLOT, secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la précédente séance
- Vote du Compte de Gestion 2020
- Vote du Compte Administratif 2020
- Approbation du Résultat 2020
- Vote du Budget Primitif 2021
- Délibérations
- Cantine : projet d'appel d'offres
- Questions diverses

### **1. Approbation du compte-rendu de la précédente séance du 12 Décembre 2020**

A l'unanimité, les membres du Conseil syndical approuvent le compte-rendu de la précédente séance.

Vote : 5	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 5
----------	------------	----------------	----------

### **2. Vote du compte de Gestion 2020**

La Commission Administrative,

Après s'être assurée que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés de l'exercice 2020, et que celui-ci a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites,

Considérant qu'il n'y a pas de réserve à émettre, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2020,

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur est approuvé.

Vote : 5	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 5
----------	------------	----------------	----------

### **3. Vote du compte administratif 2020**

Madame Chrystèle MAGNIN, Présidente du SIRIS, quitte la salle. Madame Carine FERREIRA-MARTINS, Vice-Présidente, prend la présidence de la séance et présente le compte administratif 2020 comme suit :

<b>Compte Administratif 2020</b>		
<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	<b>BP 2020</b>	<b>CA 2020</b>
<b>Chapitre 011 Charges à caractère général</b>	<b>141 131.47</b>	<b>102 015.82</b>
<b>60 Achats</b>	36 781.47	23 703.48
<b>61 Services extérieurs</b>	94 500.00	68 624.71
<b>62 Autres services extérieurs</b>	7 350.00	6 807.20
<b>63 Impôts, Taxes et versement assimilés</b>	2 500.00	2 880.43
<b>Chapitre 012 Charges de personnel</b>	<b>347 600.00</b>	<b>343 492.75</b>
<b>Chapitre 65 Charges gestion courante</b>	<b>10 000.00</b>	<b>5 541.33</b>
<b>Chapitre 67 Charges exceptionnelles</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total Dépenses Réelles</b>	<b>498 731.47</b>	<b>451 049.90</b>
<b>Chapitre 023 Virement à la section Investissement</b>	<b>17 600.00</b>	
<b>Chapitre 022 Dépenses Imprévues</b>	<b>3 000.00</b>	
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>519 331.47</b>	<b>451 049.90</b>

<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>BP 2020</b>	<b>CA 2020</b>
<b>Chapitre 70 Ventes Produits</b>	165 000.00	89 509.40
<b>Chapitre 74 Dotations et Subventions</b>	295 000.00	294 840.92
<b>Chapitre 75 Autres Produits de Gestion</b>	0.00	2.28
<b>Chapitre 77 Produits Exceptionnels</b>	0.00	8.44
<b>Chapitre 013 Atténuation de Charges</b>	6 000.00	41 348.06
<b>Total Recettes Réelles</b>	<b>466 000.00</b>	<b>425 709.10</b>
<b>Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté</b>	<b>53 331.47</b>	<b>53 331.47</b>
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>519 331.47</b>	<b>479 040.57</b>

**Résultat de l'exercice** - 25 340.80

**Résultat antérieur reporté** 53 331.47

**Résultats cumulés** 27 990.67

<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	<b>BP 2020</b>	<b>CA 2020</b>
<b>Chapitre 20 Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 700.00</b>	<b>1 782.00</b>
<b>2051 Cessions et droits similaires</b>	1 700.00	1 782.00
<b>Chapitre 21 Immobilisations corporelles</b>	<b>22 000.00</b>	<b>13 436.82</b>
<b>2183 Matériel de bureau / informatique</b>	22 000.00	12 801.03
<b>2184 Mobilier</b>	0.00	0.00
<b>2188 Autres immobilisations corporelles</b>	0.00	635.79
<b>Total Dépenses Réelles</b>	<b>23 700.00</b>	<b>15 218.82</b>
<b>Chapitre 001 Déficit investissement reporté</b>	<b>1 995.78</b>	<b>1 995.78</b>
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>25 695.78</b>	<b>17 214.60</b>

<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>	<b>BP 2020</b>	<b>CA 2020</b>
<b>Chapitre 10 Dotations Fonds et réserves</b>	<b>2 495.78</b>	<b>2 630.78</b>
<b>10222 FCTVA</b>	500.00	635.00
<b>1068 Excédent de fonct. Capitalisé</b>	1 995.78	1995.78
<b>Chapitre 13 Subventions d'Investissement</b>	<b>5 600.00</b>	<b>5 600.00</b>
<b>1321 État et établissement national</b>	5 600.00	5 600.00
<b>Total Recettes Réelles</b>	<b>8 095.78</b>	<b>8 230.78</b>
<b>Chapitre 002 Excédent antérieur reporté</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Chapitre 021 Virement de la section de fonct.</b>	<b>17 600.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>25 695.78</b>	<b>8 230.78</b>

**Résultat de l'exercice** - 8 983.82

**Résultat antérieur reporté** 1 995.78

**Résultats cumulés** - 6 988.04

*\*BP : Budget Primitif*

La Section de Fonctionnement s'élève en dépenses à 451 049.90€, en recettes à 425 709.10€.

La Section d'investissement s'élève en dépenses à 17 214.60€, en recettes à 8 230.78€.

La Commission Administrative déclare que le compte administratif dressé pour l'exercice 2020 par l'Ordonnateur est approuvé.

Vote : 4	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 4
----------	------------	----------------	----------

**4. Vote de l'affectation de résultat 2020**

Madame Chrystèle MAGNIN, Présidente, présente :

Le résultat de l'exercice 2020 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	451 049.90€	17 214.60€
RECETTES	425 709.10€	8 230.78€
RESULTATS	<b>-25 340.80€</b>	<b>-8 983.82€</b>

Les résultats antérieurs reportés :

Résultats antérieurs reportés ( <i>excédent de fonctionnement</i> )	53 331.47€
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-8 983.82€

Dresse le bilan comme suit :

Résultat à affecter en fonctionnement	<b>19 006.85€</b>
Besoin de financement de la section d'investissement	8 983.82€

Madame la Présidente propose d'affecter les résultats de l'exercice précédent comme suit :

Report en fonctionnement R002.....19 006.85 €  
 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté D001.....8 983.82€  
 Affectation en réserves R1068 en investissement.....8 983.82 €

La Commission Administrative approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2020 pour l'exercice 2021.

Vote : 5	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 5
----------	------------	----------------	----------

**5. Vote du Budget primitif 2021**

Madame MAGNIN, Présidente, présente le budget primitif 2021

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative est d'avis d'approuver à l'unanimité le budget présenté qui s'établit comme suit :

Total des dépenses de fonctionnement	500 011,85 €
Total des recettes de fonctionnement	500 011,85 €
Total des dépenses en investissement	25 265.82 €
Total des recettes en investissement	25 265.82€

Vote : 5	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 5
----------	------------	----------------	----------

## **6. Cantine : Projet d'appel d'offres :**

Une demande d'assistance a été adressée à CAP Loiret en début d'année 2021. En raison d'une surcharge de travail aucun accompagnement ne peut être envisagé. Cependant, Mme DARCHY du Département a transmis au SIRIS un modèle de cahier des charges afin de s'appuyer sur ce qui a été fait au sein de la Commune d'Artenay. Pour un accompagnement approfondi, Mme DARCHY a également recommandé de faire appel au bureau d'études Cantineo. Mme Carine FERREIRA-MARTINS explique qu'une proposition de devis a été envoyée par Cantineo pour un montant de base de 9475,00 euros HT. Compte tenu du coût assez conséquent, M.Philippe THUILLIER propose de se référer à l'étude menée par la commune d'Artenay.

Mme Chrystèle MAGNIN explique que compte tenu de la charge de travail nécessaire pour mener à bien cet appel d'offre, il serait préférable de faire appel à un cabinet d'études. Mme Carine FERREIRA-MARTINS mentionne qu'un autre cabinet a été contacté afin de comparer la prestation d'un point de vue financier (devis en attente).

Compte tenu de la situation financière actuelle du SIRIS et des délais d'expertise, le projet d'appel d'offres ne pourra être réalisé pour la rentrée de septembre 2021. Toutefois, il est souhaitable que ce projet soit maintenu pour 2022.

Enfin, Mme Chrystèle MAGNIN informe que suite à l'annulation de la Commission cantine initialement prévue le 18 mars 2021, une nouvelle date sera prochainement proposée aux membres.

Mme SERRE Marie représentante de l'APE mentionne que les parents d'élèves élus souhaitent participer à cette prochaine Commission cantine.

## **7. Questions diverses :**

Ligne de trésorerie : Mme Chrystèle MAGNIN informe que la ligne de trésorerie pour un montant de 50 000 euros a été utilisée dans son intégralité. Le remboursement devra être effectif en fin d'année 2021 et nécessitera probablement la réouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie afin de procéder au remboursement des 50 000 euros.

Fin de la Séance : 20h23

Fait à Saint-Martin d'Abbat, le 25 Mars 2021  
La Présidente, Chrystèle MAGNIN



